

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2024

PRÉVENIR LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES EN FRANCE - (N° 2150)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL41

présenté par
M. Houlié, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, avant la première occurrence du mot :

« ou »,

insérer les mots :

« ou d'atteinte à un système de traitement automatisé de données, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise l'extension souhaitée de la technique de l'algorithme, qui doit permettre d'appréhender les cyber-attaques.